

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **5 novembre 2007**

Décision n° **B-2007-5664**

commune (s) : Lyon 1er

objet : Cession, à SA d'HLM Cité nouvelle, d'un tènement immobilier situé 36, rue de l'Arbre Sec

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud

Rapporteur : Monsieur Dumont

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 26 octobre 2007

Compte-rendu affiché le : 6 novembre 2007

Présents : MM. Collomb, Da Passano, Dumont, Mmes Pedrini, Vullien, MM. Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Pillonel, Claisse, Barral, Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, MM. Blein, Crimier.

Absents excusés : MM. Bret, Charrier (pouvoir à Mme Rabatel), Buna, Muet, Duport, Polga (pouvoir à M. Reppelin), Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Mme Mailler, M. Passi (pouvoir à M. Claisse).

Absents non excusés : M. Touraine, Mme Guillemot.

Bureau du 5 novembre 2007**Décision n° B-2007-5664**

commune (s) : Lyon 1er

objet : **Cession, à SA d'HLM Cité nouvelle, d'un tènement immobilier situé 36, rue de l'Arbre Sec**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 octobre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par arrêté en date du 4 juin 2007, la Communauté urbaine a décidé d'exercer son droit de préemption dans le cadre de la vente d'un tènement immobilier à usage d'habitation et de commerces situé 36, rue de l'Arbre Sec à Lyon 1er et appartenant à madame Colette Veyre, le tout édifié sur une parcelle de terrain de 412 mètres carrés, cadastrée sous les numéros 50 et 53 de la section AS pour une surface habitable de 898 mètres carrés pour les logements d'habitation et de 442 mètres carrés pour les commerces.

Cette acquisition est réalisée pour le compte de la SA d'HLM Cité nouvelle qui assure le préfinancement et dont le programme consiste en la réalisation d'une opération de réhabilitation de 17 logements en prêt locatif à usage social pour une surface utile de 898 mètres carrés plus 442 mètres carrés de surface commerciale.

Aux termes de la promesse d'achat qui est soumise au Bureau, la Communauté urbaine céderait à la SA d'HLM Cité nouvelle, lorsqu'elle en sera devenue propriétaire, l'immeuble ci-dessus désigné pour un montant de 750 000 €, conformément à l'avis des services fiscaux.

L'acquéreur s'engage, par ailleurs, à rembourser le vendeur de tous ses frais inhérents ;

Vu ladite promesse d'achat ;

DECIDE

1° - Approuve la promesse d'achat qui lui est proposée concernant la cession à la SA d'HLM Cité nouvelle d'un tènement immobilier situé 36, rue de l'Arbre Sec à Lyon 1er.

2° - Autorise monsieur le président à signer tous les documents et actes nécessaires à la régularisation de cette affaire.

3° - Le montant de 750 000 € résultant de cette cession ainsi que les frais inhérents à cette transaction feront l'objet d'une inscription en recettes au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 458 200 - fonction 824 - opération 1204.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,